



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Enquête publique portant sur la modification n°3 du PLUi et la
modification n°1 du RLPi de l'Agglomération d'Agen
du lundi 1^{er} avril 2019 au jeudi 2 mai 2019**

Par arrêté d'enquête publique en date du 11 mars 2019, le Président de l'Agglomération d'Agen a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) destinée à faire évoluer le règlement, les emplacements réservés, les OAP sectorielles, les OAP habitat, les documents graphiques et le rapport de présentation du PLUi.

L'arrêté d'enquête publique ouvre également cette enquête publique pour la modification n°1 du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'Agglomération d'Agen visant à faire évoluer son règlement écrit.

L'enquête se déroulera **du lundi 1^{er} avril 2019 au jeudi 2 mai 2019 inclus**, soit une durée de 32 jours. Monsieur Jean Claude ANDRIEU, retraité du ministère de l'intérieur, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier (rapport de présentation, avis des personnes publiques associées et pièces administratives) ainsi qu'un registre d'enquête sont consultables dans les mairies d'Estillac, Pont-du-Casse, et Ste-Colombe-en-Bruilhois, au siège de l'Agglomération d'Agen : 8 rue André Chénier 47916 AGEN cedex 9, et sur le site internet de l'Agglomération d'Agen : <https://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/urbanisme-et-habitat/evolutions-du-plui-294.html>

Le Commissaire Enquêteur recueillera les observations du public les jours, lieux et heures suivants :

- Lundi 1^{er} avril 2019 au siège de l'Agglomération d'Agen de 9h à 12h,
- Mardi 9 avril 2019 à la mairie de Ste-Colombe-en-Bruilhois de 9h à 12h,
- Jeudi 18 avril 2019 à la mairie de Pont-du-Casse de 14h à 17h,
- Jeudi 2 mai 2019 à la mairie d'Estillac de 14h à 18h.

Les observations sur la modification n°3 du PLUi et la modification n°1 du RLPi de l'Agglomération d'Agen pourront être consignées sur les registres d'enquête au siège des quatre lieux de permanences publiques. Elles peuvent également être adressées par mail à l'adresse suivante : commission-enquete-plui@agglo-agen.fr ou par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de l'Agglomération d'Agen : 8 rue André Chénier 47916 AGEN cedex 9.

A l'expiration du délai, les registres d'enquête seront clos et signés par le Commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête au siège de l'Agglomération d'Agen - 8 rue André Chénier CS10190 47916 AGEN cedex 9 et sur le site internet de l'Agglomération d'Agen à l'adresse : <https://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/urbanisme-et-habitat/evolutions-du-plui-294.html>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leurs frais.

Le 11 mars 2019

Pour le Président
Christian DEZALOS



